

No.	TITRES DES BILLS.	Ont originé dans		Comment il en a été disposé.							REMARQUES.
		L'Assemblée législative.	Le conseil législatif.	Passés et sanctionnés.	Sanction royale réservée.	Sanction royale refusée.	Pertus ou morts dans l'Assemblée législative.	Pertus dans le conseil législatif.	Amendés par le conseil législatif, et amendements rejetés par l'Assemblée.	Amendés par l'Assemblée, et amendements rejetés par le conseil législatif.	
341	Pour établir le comté de Brome pour des fins municipales, d'enregistrement et autres fins. (Fetres.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
342	Pour incorporer la compagnie des poudre du Canada. (Chisholm.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
343	Pour annexer le Gore d'Upton au comté d'Yamaska. (Gill.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
344	Pour assurer plus amplement l'audition des comptes publics. (Honorable M. Cayley.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
345	Pour empêcher de mener trop vite sur certains grands chemins dans le Bas-Canada. (Egan.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
346	Pour suspendre parties de l'acte qui règle la profession des notaires dans le Bas-Canada, en autant qu'elles ont rapport au district de St. François. (Folton.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
347	Pour étendre les dispositions de l'acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce et contre les sociétés et compagnies non-incorporées. (Conseil Législatif.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
348	Pour amender l'acte 16 Victoria, chap. 54. (Honorable M. Spence.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Nouveau Bill, Voir No. 423.
349	Pour amender un acte passé dans la septième année du règne de sa majesté, et intitulé : "Acte pour autoriser le maire, les échevins et citoyens de Montréal, à acheter, acquérir et posséder la propriété maintenant connue sous le nom d'aqueduc de Montréal," et aussi un certain autre acte passé, dans la seizième année du règne de sa majesté, et intitulé : "Acte pour autoriser le maire, les échevins et les conseillers de la corporation de Montréal, à emprunter de l'argent et à ériger un aqueduc pour l'usage de la dite 'cité, et pour étendre et amender les provisions de tout acte y relatif." (Jobin.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

350	Pour diviser en deux municipalités séparées, la municipalité No. 1 du comté de l'Islet, et pour d'autres fins. (Fournier.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
351	Pour pourvoir à l'arpentage d'une certaine partie du township de Durham. (Dorion de Drummond et Arthabaska.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
352	Pour incorporer les Sœurs de la Présentation. (Poulin.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
353	Pour amender l'acte des compagnies à fonds social pour l'amélioration des rivières, et pour l'étendre au Bas-Canada. (Holton)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
354	Pour ériger le comté électoral de Dorchester en comté pour des fins d'enregistrement. (Pouliot.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
355	Pour amender les différents actes des corporations municipales du Haut-Canada, en autorisant la cotisation des propriétés dans le cas où les cotisseurs ont omis ou pourront omettre de remplir leurs devoirs. (Lyon.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
356	Pour pourvoir au paiement des dividendes, par les compagnies d'assurance. (Conseil Législatif.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
357	Pour modifier les lois relatives à l'érection civile des paroisses dans le Bas-Canada. (Loranger.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
358	Pour amender l'acte de la présente session, intitulé : "Acte pour autoriser la vente de certaines terres désignées comme lots No. 5 et 6, dans la division A du township de Guelph, et en appliquer les produits aux objets du fidéicommiss, en substituant d'autres syndics, au lieu des syndics nommés par le dit acte." (Clarke.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
359	Pour incorporer l'asile du Bon Pasteur de Québec. (Alleyne.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
360	Pour détacher certaines villes y mentionnées des conseils municipaux dans les limites desquels elles sont situées, et pour qu'elles soient érigées en corporation indépendantes. (Crawford.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
361	Pour remédier à des déficiences dans les lettres patentes pour le lot No. 4 dans l'about de la concession B et la partie du front du lot No. 4, dans l'about de la concession A, du township d'Hamilton, dans le comté de Northumberland. (Smith de Northumberland.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
362	Pour autoriser les syndics du cimetière général de Toronto à le fermer, à en vendre une partie et à acquérir un autre terrain pour les fins du syndicat. (MacKenzie.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

Voir Bill No. 107.